



Infos Veau

Juillet 2024 - n° 129

L'actualité de la filière veau de boucherie de MSD Santé Animale

Veal Forward

La filière veau de boucherie néerlandaise a récemment publié son plan d'action intitulé « Veal Forward ». Il vise à maintenir la viabilité du secteur veaux de boucherie aux Pays-Bas pour les années à venir en se concentrant sur 4 piliers : la coopération avec les éleveurs laitiers, la santé des animaux, le bien-être et l'environnement. Le secteur néerlandais du veau se positionne comme le leader au niveau international et souhaite le rester. La filière exprime à travers ce document l'ambition de jouer un rôle de premier plan au niveau international dans la transition vers un élevage de veaux de boucherie durable et vital en tant que maillon à part entière d'une chaîne de production alimentaire. Pour chaque pilier, le plan indique quels sont les objectifs et quand ils seront atteints. Les élevages devront par exemple être aux normes de superficie par animal au plus tard en 2035 avec un objectif d'au moins 2m² par animal. L'hébergement collectif (minimum 2 veaux par cage) sera obligatoire en 2030. 100% de l'énergie utilisée en élevage devra être renouvelable d'ici 2040. L'empreinte CO₂ par kg de viande de veau devra être réduite de 15 à 25% d'ici 2040. La filière ambitionne également de réduire d'ici 2032 de 50% l'utilisation des antibiotiques par rapport à 2022. Des échanges de données avec la filière laitière (santé, alimentation...) sont aussi au programme. La feuille de route, qui contient d'autres évolutions consultables dans le document, est très optimiste mais indispensable pour la filière néerlandaise qui souhaite montrer le chemin à parcourir aux autres pays producteurs de veaux de boucherie pour les années à venir.



[EN SAVOIR PLUS](#)

Trophée national



La 17^{ème} édition du Trophée National des Viandes d'Excellence a eu lieu le jeudi 27 juin 2024 à La Baule (44). Organisé conjointement par La Fédération Interprofessionnelle des Viandes Label Rouge et IGP (FIL Rouge) et le Syndicat des Labels Porcs et Charcuterie (SYLAPORC), ce concours professionnel met en avant le travail et le savoir-faire des bouchers français particulièrement impliqués dans la valorisation et la commercialisation de viandes sous signes de qualité. Le jury a récompensé 11 bouchers. Pour notre filière veau, le jury a distingué, dans la catégorie boucherie artisanale, Mickael Manzoni de la boucherie des éleveurs Aqu'icho (32) et son veau rosé Label Rouge Lou Béthêt. Dans la catégorie GMS, c'est Rénald Havez, boucher au magasin Auchan à Arras (62) qui est mis en avant avec le Veau d'Aveyron et du Segala Label Rouge et IGP. Jugés sur des critères objectifs, quel que soit leur circuit de distribution, ces professionnels de la viande œuvrent pour répondre à une demande du grand public, de plus en plus prononcée, de consommer des viandes de qualité et d'origine garantie. Le jury a également décerné deux prix spéciaux : le premier pour la transmission familiale à la Boucherie Sabatier (21) et la mise en avant du Veau fermier du Limousin Label Rouge, et le second pour la transmission du savoir à la Boucherie Allion (44) avec le Veau Bretanin Label Rouge. Sur les 11 prix décernés, 4 sont en lien avec notre filière veau de boucherie.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Nouveau président



Christophe Dehard devient le nouveau président d'Alliance France Cuir. Il succède à Frank Boehly qui était en poste depuis décembre 2014 et devient le porte-parole des 21 fédérations composant cette confédération avec pour ambition de promouvoir notre filière française du cuir dans notre pays mais également à l'étranger. Il est également président de la Fédération Française des Cuir et Peaux depuis 2018 et premier vice-président du CTC (comité professionnel de développement des industries du cuir, de la chaussure, de la maroquinerie et de la ganterie). Le nouveau président est bien connu de notre filière veau de boucherie puisqu'il dirige depuis de nombreuses années la valorisation du 5^{ème} quartier et coproduits pour le Pôle bœuf et le Pôle porc au sein du groupe SVA Jean Rozé. Christophe Dehard a beaucoup œuvré pour l'amélioration de la qualité des peaux de veaux. Toutes nos félicitations à Christophe pour cette élection et nous lui souhaitons une pleine réussite dans cette nouvelle fonction.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Antibiotiques : +7,6%



Mi-juin, la SDA (l'agence du médicament vétérinaire néerlandaise) aux Pays-Bas a publié les chiffres 2023 de la consommation en antibiotiques en élevage. Leur utilisation a augmenté de 7,6% dans le secteur du veau alors qu'une baisse avait été observée de 2015 à 2020 suivie par une stabilisation jusqu'en 2022. Il existe des différences notables entre les veaux blancs et les veaux rosés et entre les élevages. En veaux blancs, l'utilisation des antibiotiques a été relativement constante au cours des 6 dernières années, environ 20 DDDAF (Defined Daily Dose Animal Farm) avec une répartition classique des élevages sous forme de courbe de Gauss. Dans le secteur de la viande rosée, la consommation moyenne est plus élevée et oscille autour de 70 DDDAF depuis 2019 avec une variation plus importante entre les élevages que dans le cas du veau blanc. Le rapport souligne que les grandes différences observées dans l'utilisation des antibiotiques entre les élevages suggèrent qu'il existe des possibilités de réduire leur utilisation. Les élevages de veaux de boucherie sont classés par type de production (blanc, rosé...) et selon leur consommation en antibiotiques par rapport à l'objectif fixé au niveau national. 73% des éleveurs de veaux blancs sont considérés « bons », 27% sont en progression et il reste 10% des élevages considérés comme de gros consommateurs d'antibiotiques chez lesquels des plans d'action doivent être mis en place avec un résultat attendu à 18 mois. Le rapport souligne également le rapprochement nécessaire avec le secteur laitier pour améliorer la qualité sanitaire des veaux. Il préconise également d'y inclure l'approvisionnement en veaux depuis l'étranger.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Impact des antennes relais

Le dernier rapport du CGAER tente d'apporter des éclaircissements sur l'impact des antennes relais, installations électriques et éoliennes sur les activités d'élevage et propose des voies de recherche à mettre en œuvre pour améliorer les connaissances. Les résultats proviennent d'une enquête réalisée par les chambres d'agriculture et proposée à tous les élevages situés à moins de 2 kilomètres d'une source de perturbation éventuelle. Les données chiffrées de cette enquête laissent apparaître qu'un nombre non marginal des exploitations situées à proximité des équipements sujets de l'étude est impacté par des perturbations inexplicées. 60% des éleveurs de vaches laitières et 34% des éleveurs de vaches allaitantes déclarent des troubles sur les animaux dès lors qu'une antenne relais est située à moins de 2 kilomètres de l'élevage. Les éleveurs décrivent à plus de 80% des problèmes de comportements et des baisses de production. Des problèmes de mortalité des jeunes veaux sont également évoqués mais à un degré moindre, 30% en lait et 15% en allaitant. Le type de sol influencerait les résultats selon les éleveurs. 60% des vétérinaires considèrent que dans leur clientèle, les ondes électromagnétiques sont suspectées d'avoir un impact négatif sur les animaux et dont les origines sont en premier lieu la présence à proximité d'une ligne électrique, la présence d'un transformateur ou encore la présence de panneaux photovoltaïques. Notre filière mériterait d'être également incluse dans ce type d'études, des cas similaires ayant déjà été identifiés dans des élevages de veaux de boucherie.



[EN SAVOIR PLUS](#)

14 ou 28 jours ?



Une étude néerlandaise montre que les veaux transportés à l'âge de 28 jours au lieu de 14 jours présentent des taux de cholestérol sanguin et d'IGF-1 plus élevés et que ceux-ci sont corrélés avec de meilleures performances techniques et sanitaires.

Un taux élevé de cholestérol serait prédicteur d'une moindre morbidité et mortalité. Une concentration plus élevée d'IGF-1 serait liée à une probabilité plus faible qu'un veau soit traité avec des antibiotiques. Les auteurs suggèrent que ces biomarqueurs pourraient être utilisés à l'arrivée des veaux en ateliers d'engraissement pour juger de leurs futures performances techniques et sanitaires.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Taxe Carbone



Le gouvernement danois a annoncé avoir abouti à un accord avec les organisations professionnelles agricoles et les groupes de défense de l'environnement sur le montant des taxes sur le bétail pour les émissions de carbone. A partir de 2030, les éleveurs devront s'acquitter d'une taxe de 300 couronnes danoises, soit environ 40€ par tonne de CO₂eq. Cette taxe passera à 750 couronnes danoises (environ 100 €) par tonne en 2035. L'accord prévoit une déduction de 60%, ce qui signifie que l'impôt réel à payer sera inférieur à ces chiffres, environ 16 € en 2030 et 40 € en 2035, sur le taux de change actuel. Selon le gouvernement Danois, l'argent récolté au cours des 2 premières années sera réinvesti dans l'agriculture pour soutenir la transition verte. L'objectif est de réduire les émissions du pays de 1,8 milliard de tonnes de CO₂eq d'ici 2030. Le Danemark souhaite devenir un modèle international en matière de gestion des terres.